

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N°2024 / 07

ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA
CONSTRUCTION DU QUAI DE TRANSFERT DES DECHETS DU SYVEDAC

N° MARCHE : 24D004

LE PRESIDENT DU SYNDICAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 portant délégation
d'attributions au Président ;

Vu l'adhésion au SYVEDAC de la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie
au 1^{er} janvier 2021 ;

CONSIDERANT la pertinence pour le SYVEDAC et la Communauté d'agglomération
Lisieux-Normandie d'optimiser le transport des flux de déchets tout en offrant aux
opérateurs de collecte des solutions de dépotage adaptées ;

Vu la délibération du Comité syndical du 14 juin 2022 portant sur l'adoption du
programme – lancement de la procédure de consultation pour la désignation de la
maîtrise d'œuvre pour un quai de transfert à Hermival-les-Vaux ;

Vu l'attribution par le SYVEDAC d'un marché de « Maîtrise d'œuvre pour la
construction d'un quai de transfert des déchets du SYVEDAC » à la société ANTEA ;

Vu l'attribution par la CA Lisieux Normandie, en 2020, avant son adhésion au
SYVEDAC, d'un marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage à la société ELCIMAÏ
ENVIRONNEMENT, afin d'être accompagné jusqu'en phase d'avant-projet de
maitrise d'œuvre ;

CONSIDERANT le souhait du SYVEDAC d'être assisté jusqu'au terme de la phase
Direction de l'Exécution des Travaux (DET) du marché de maîtrise d'œuvre ;

CONSIDERANT l'intérêt de confier la suite de la mission d'Assistance à Maitrise
d'Ouvrage au même prestataire compte tenu de son niveau de connaissance et de
sa compréhension du projet ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240611-240611_6-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Affichage : 13/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



CONSIDERANT que selon les procédures d'achat public en vigueur, la mise en concurrence est facultative pour les achats inférieurs à 40 000 € HT ;

VU la proposition négociée remise au SYVEDAC par la société ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT, relative à la poursuite de sa mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage jusqu'au terme de la phase DET du marché de maitrise d'œuvre ;

DECIDE

1°) De confier à la société ELCIMAÏ ENVIRONNEMENT – 43, chemin du Vieux Chêne, 38240 Meylan– la prestation suivante :

Assistance à la Maitrise d'Ouvrage pour la construction d'un quai de transfert des déchets du SYVEDAC à Hermival-les-Vaux

Pour un coût global de 16 787,50 € HT, soit 20 145,00 € TTC

Les prestations sont réparties de la manière suivante :

Phase	Désignation des missions
N°1 - Pendant les procédures réglementaires	<ul style="list-style-type: none">- Relecture du dossier ICPE déclaration et des compléments après correction- Relecture du dossier de permis de construire et des compléments après correction- Assistance pendant le suivi de l'instruction
N°2 - Pendant la phase PRO puis DCE	<ul style="list-style-type: none">- Examen sélectif des documents de PRO Priorisation sur les lots suivants : process transfert, VRD, Electricité- Examen des CCTPs (maximum 10 lots) et CCAP- Réunion de présentation du RAO
N°3 - Pendant la phase VISA	<ul style="list-style-type: none">- Assistance à la préparation du chantier- Suivi du travail du SPS et CT, vérification de la bonne remise des documents- Suivi de la bonne remise des VISA : Suivi de la remise en s'appuyant sur la GED Relance suivant retards et avancement
N°4 - Pendant la phase DET	Assistance téléphonique pendant le suivi de l'instruction (sur la base d'1 heure /semaine pendant 8 mois)

2°) d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité syndical et d'en rendre compte à celui-ci.

Fait, en un seul exemplaire original

A Colombelles, le :

6 MAI 2024


Olivier PAZ
Président du SYVEDAC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240611-240611_6-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Affichage : 13/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Siège Social

SYVEDAC

9, rue Francis de Pressensé

14460 COLOMBELLES

Tél. : 02 31 28 40 03

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 4 juin 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le mardi onze juin à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : **73**

Nombre de membres présents : **40**

Etaient présents :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : M. ADAM – M. BERNARD – M. COUTANCEAU – M. DEGOULET – Mme DIOUF – M. DUTHILLEUL – M. GUENNOG – M. GUIDI – Mme LAMY – M. LANGLOIS – M. LE LAN – M. LECERF – Mme LEGRAND – M. LESELLIER – M. MATA – M. MONTONI – M. VINCENT.

↳ Délégués suppléants : M. BONNE – M. DAOUT – M. LE BOURGEOIS – M. VARIN.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégués titulaires : M. CHEDEVILLE – M. COOL – M. GALLIER – Mme LAMY – M. Alain MARIE – M. TISSIER – M. VIGAN.

↳ Délégué suppléant : M. BENARD.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

↳ Délégués titulaires : M. BOSSARD – M. GAUQUELIN – M. LENEZ.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

↳ Délégués titulaires : M. CALIGNY-DELAHAYE – Mme DUBOS – M. GERMAIN – Mme GRANA – M. PAZ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20240611-240611_6-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Affichage n°13/06/2024 Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Pour l'autorité Française de Pressensé 14460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org



www.syvedac.org

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
↳ Délégué titulaire : M. DENOYELLE.

⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
↳ Délégués titulaires : Mme FIEFFÉ - M. GUILLEMETTE.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
↳ Délégués titulaires : M. BAIL – Mme BARILLON – Mme BONAMY – M. BOURGUIGNON – Mme CALBERG-ELLEN – Mme COUE DA SILVA – Mme FIQUET – M. FLAUST – M. JOBEY – M. LIZORET – M. LOUVEL – M. MARIE – M. POTTIER – M RAVENEL – M. ROBERT – Mme SASSIER.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
↳ Délégués titulaires : M. DESHAYES – M. GILAIN – M. GUILLOT – M. LOUIS – Mme REVERT – M. RZEPECKI – Mme WASSNER.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
↳ Délégués titulaires : M. DELAHAYE – M. DUPONT-FEDERICI.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
↳ Délégué titulaire : Mme LELIEVRE.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
↳ Délégués titulaires : Mme BLANCHER – M. GOBÉ – M. MAUGER.

Etaient absents (délégués titulaires) :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
↳ Délégués titulaires : M. DESVAGES – M. ESCACH – M. GOBERT – M. LANDEMAINE – M. PRIEUX – M. SÉRÉE – Mme THOMAS.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
↳ Délégué titulaire : M. BRIARD.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
↳ Délégué titulaire : M. HILBÉ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240611-240611_6-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Affichage : 13/06/2024
Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Pour l'autorité compétente de présentation, 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org



www.syvedac.org

